

Pièce 4c

Document approuvé par délibération du conseil municipal le :  
Le Maire :

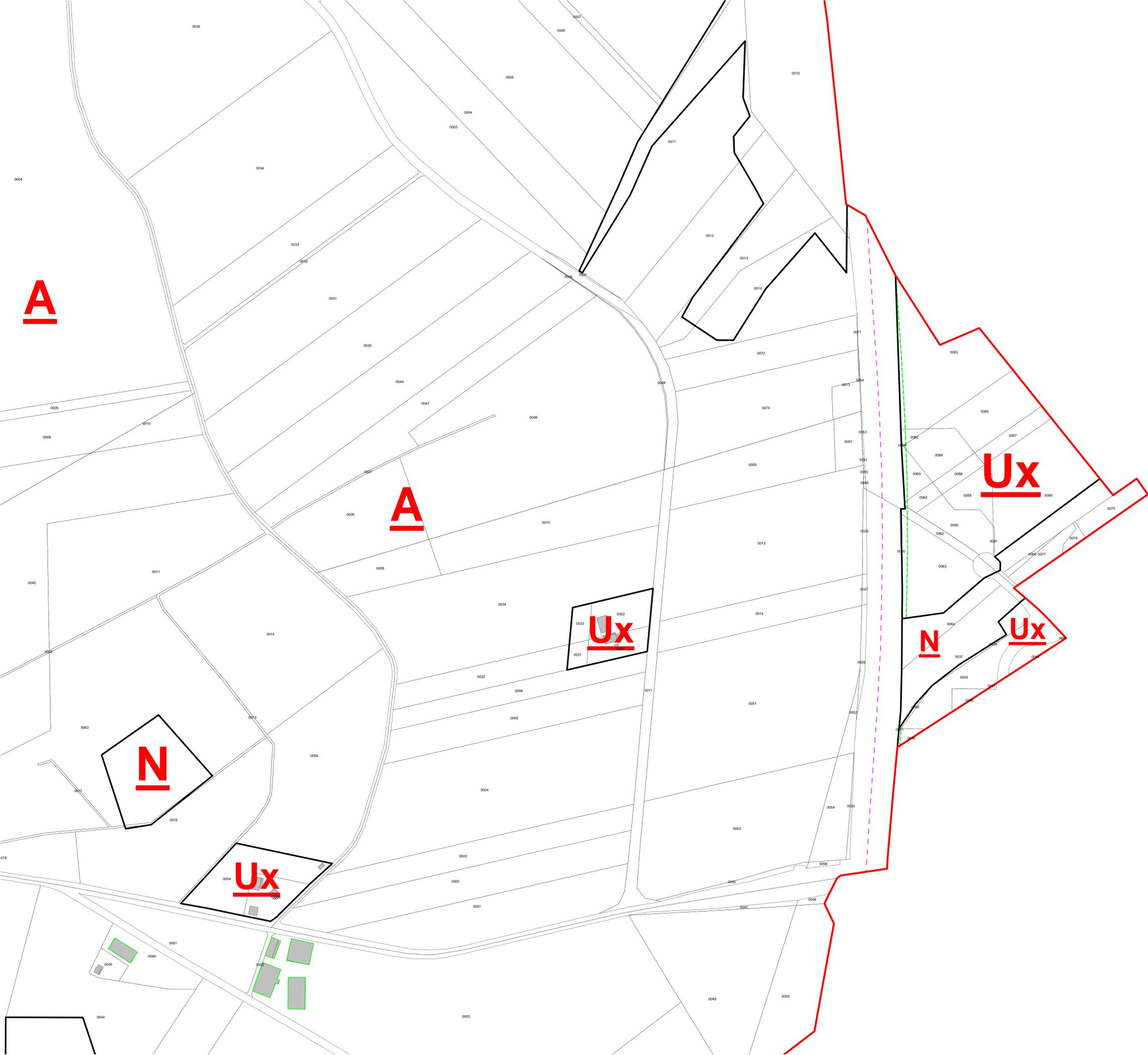
Mise en compatibilité du document par déclaration de projet le :  
Le Président :



Partie est du territoire - ZA Langres Sud

Echelle 1/2000

TOPOS Atelier d'Urbanisme



Légende :

	Limite parcellaire
	Bâti
	Périmètre de protection de monument historique
	Constructions à usage agricole
	Zonage PLU
	Emplacement réservé
	Élément remarquable du paysage
	Limite communale
	Dérogation à 40 mètres de la bande inconstructible par rapport à l'axe de l'autoroute
	Axe de l'autoroute